



ARRETE n° 2024.19
réglementant provisoirement la circulation
rue René Descartes
travaux VEOLIA 11 – 26 avril 2024

République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE

Le Maire de la commune de Souvigny-de-Touraine,

VU

- le code de la route,
- le code de la voirie routière,
- le Code Général des collectivités Territoriales,
- l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes;
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8e partie), signalisation temporaire ;
- l'arrêté 2024.05 valant permission de voirie annuelle accordée à VEOLIA pour les travaux sur le réseau AEP
- la demande, en date du 2 avril 2024 de Jonathan JOUIS agissant pour le compte de l'entreprise VEOLIA EAU sise rue Joseph Cugnot 37300 JOUE-LES-TOURS (tel. 02 47 53 03 00 – jonathan.jouis@veolia.com) concernant des travaux de terrassement pour branchement AEP de la grange communale sise 14 rue René Descartes à SOUVIGNY-DE-TOURAINÉ

CONSIDERANT

- que les travaux prévus nécessitent, pour des raisons de sécurité, une modification provisoire des règles de circulation;
- que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur par mise en place d'une circulation alternée manuellement.

ARRÊTE

ARTICLE 1

AUTORISATION

A compter du 11 avril 2024 et dans un délai maximum de 15 jours, l'entreprise VEOLIA EAU sera autorisée à stationner sur la chaussée au droit de la grange communale sise 14 rue René Descartes (RD23 en agglomération) afin d'effectuer des travaux de terrassement pour branchement AEP. Ces travaux devraient en principe durer 1 jour.

ARTICLE 2 :

CIRCULATION ALTERNEE et REDUITE à 30 km/h

Afin de sécuriser les travaux programmés, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie à l'aide d'un alternat par signaux manuels. La circulation sera rétablie à double sens en dehors des heures d'ouverture du chantier.

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h

Le chantier devra être protégé, de jour comme de nuit, par balisages

112

Mairie 1, rue Nationale 37530 Souvigny-de-Touraine

02 47 57 27 06

mairie@souvignynetouraine.fr

<https://souvignynetouraine.fr>



Secrétariat ouvert au public les mercredis, jeudis et vendredis de 16 h à 18 h.

ARTICLE 3 :

STATIONNEMENT - DEPASSEMENT

Hormis les véhicules VEOLIA nécessaires à la réalisation des travaux programmés, aucun véhicule ne sera autorisé à stationner à moins de 20 mètres de l'emprise des travaux.
Les travaux étant situés en agglomération, aucun dépassement ne sera toléré.

ARTICLE 4 :

SIGNALISATION

La signalisation réglementaire des travaux sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I) et aux manuels du chef de chantier « signalisation temporaire routes bidirectionnelles et voirie urbaines ».

Elle sera mise en place par le concessionnaire ou les entreprises titulaires des travaux travaillant pour le compte du concessionnaire, sous son contrôle.

Le titulaire des travaux assurera la maintenance de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. En période d'inactivité des chantiers, notamment la nuit et les jours non ouvrés, la signalisation des travaux devra être déposée, hormis les cas où subsisteraient des obstacles ou engins sur la chaussée ou à proximité immédiate.

ARTICLE 5 :

HORAIRES AUTORISES

Sauf circonstance exceptionnelle relevant de l'extrême urgence, les travaux ne seront effectués qu'aux jours et heures autorisés par arrêté préfectoral, à savoir : les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

ARTICLE 6 :

PUBLICATION – AFFICHAGE RECOURS

Le présent arrêté sera **publié et affiché** conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi qu'à la porte de la mairie de SOUVIGNY de Touraine. Toute **contravention** au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un **recours contentieux** devant le tribunal administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 :

EXECUTION - AMPLIATIONS

M. le Maire de SOUVIGNY de TOURAINE et l'entreprise VEOLIA EAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'**exécution** du présent arrêté dont **ampliation** sera adressée à

- CSP d'Amboise
- Gendarmerie d'Amboise
- Conseil Départemental d'Indre-et-Loire – STA du Nord-est Amboise Bléré

Fait à Souvigny-de-Touraine,
le 3 avril 2024

Frédéric SAROUILLE
Maire de Souvigny-de-Touraine





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802602771



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **JOUIS** Prénom : **Jonathan**
Dénomination : **VEOLIA EAU** Représenté par :
Adresse Numéro : **3** Extension : Nom de la voie : **Rue Josphe Cugnot**
Code postal **37305** Localité : **JOUE LES TOURS** Pays : **France**
Téléphone **0247530300** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **jonathan.jouis@veolia.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Reçu en Mairie le
03 AVR. 2024
Souvigny-de-Touraine

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D23**
Code postal **37530** Localité : **SOUVIGNY DE TOURAINE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Terrassement pour création d'un branchement AEP**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **11/04/2024** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **15** Date de début de réglementation **11/04/2024**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

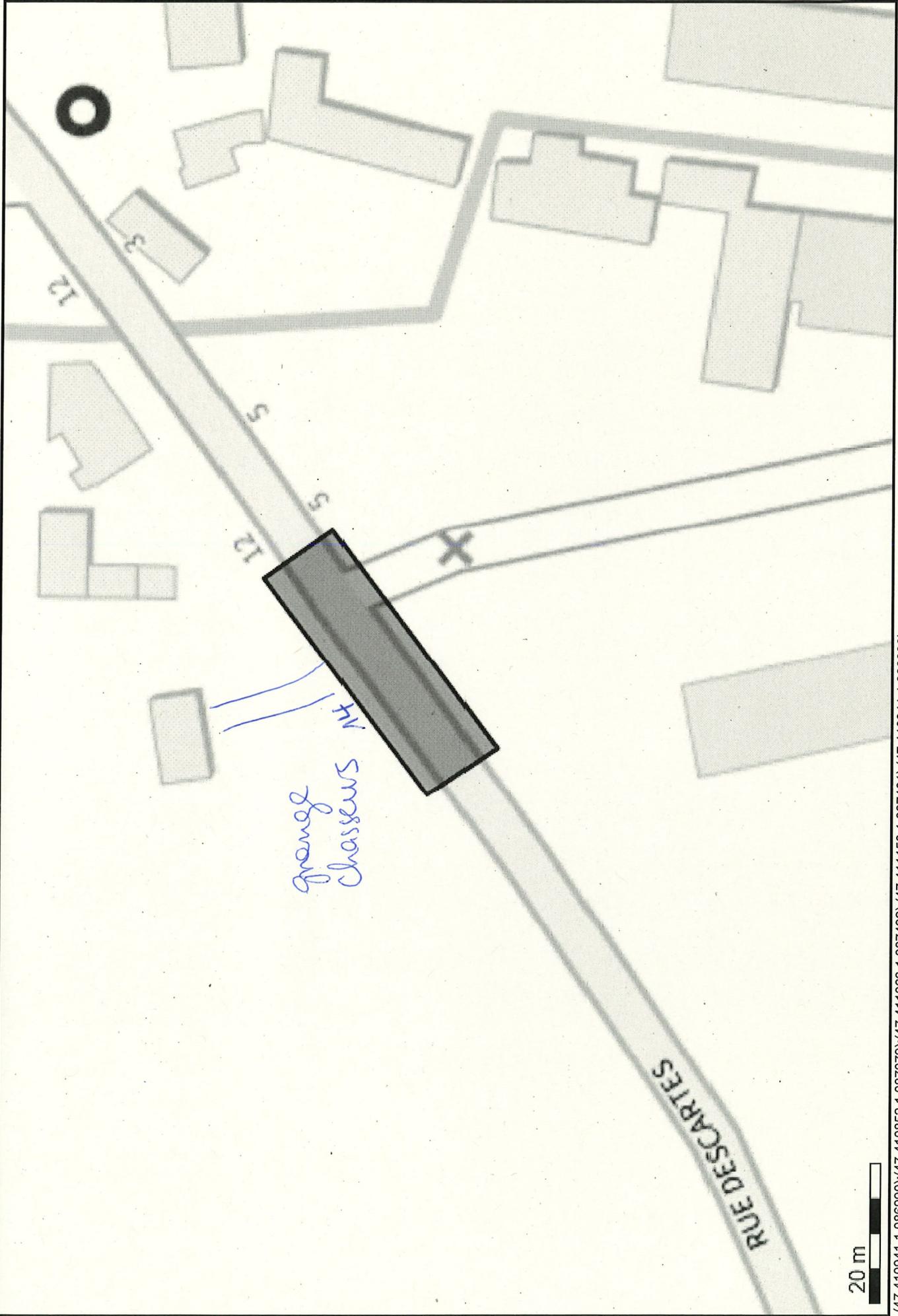
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : JOUE LES TOURS

Le : 0 2 0 4 2 0 2 4

Nom : JOUIS Prénom : Jonathan Qualité :





20 m



(47.410941 1.086990);(47.410852 1.087079);(47.411063 1.087492);(47.411150 1.087401);(47.410941 1.086990);

